

Fiche XII – Le maintien ou le renouvellement des mélanges futaie-taillis

Définition et objectifs

Cette méthode a pour objectif de perpétuer un ensemble de peuplements d'aspect hétérogènes résultant de conduites sylvicoles très diverses. Elle se justifie :

- par l'importante surface qu'occupent actuellement ces formations dans la région,
- par le fait qu'elle est susceptible de valoriser la station tout en évitant des investissements lourds pour leur propriétaire,
- parce qu'elle permet de conserver des peuplements mélangés à structure généralement étagée, favorables à la biodiversité.

Il n'y a pas de volonté d'évoluer vers la futaie pour les raisons indiquées ci-dessus.

Schéma sylvicole

Principale cause d'appauvrissement des mélanges futaie-taillis, le prélèvement exclusif de réserves (éparses ou réparties par bouquets) sans autre intervention dans le reste du peuplement n'est pas possible (sauf cas de force majeure : chablis, mortalités...). Il s'accompagne obligatoirement d'une coupe dans le taillis (coupe rase ou éclaircie).

Dans ce cas de figure, le prélèvement de réserves doit par ailleurs être compensé, lorsque cela se justifie :

- par le recrutement de tiges d'avenir dans le peuplement en place, destinées à remplacer les réserves exploitées,
- à défaut, par l'introduction de jeunes plants dans les trouées laissées par l'exploitation des réserves, agrandies le cas échéant pour atteindre un minimum de 10 ares.



Mélange futaie résineuse – taillis avec taillis non convertible



L'extraction seule des réserves d'un mélange futaie-taillis sans prévoir leur remplacement n'est pas conforme au SRGS

Option n° 1 : coupe rase du peuplement et reconstitution

Principales interventions	Nature de l'intervention	Périodicité, programmation, prescriptions particulières
Coupe rase	Récolte de la totalité du peuplement.	Le taillis doit être exploitable.
Travaux de reconstitution des réserves	Introduction de 150 à 500 plants par hectare, par petits bouquets, de préférence à l'emplacement des réserves exploitées (sur la base indicative de 25 à 40 plants par m ² de surface terrière de réserves enlevées), protégés si nécessaire contre le gibier. NB : possibilité d'utiliser la régénération naturelle comme mode de reconstitution, avec les mêmes exigences.	A effectuer l'année de la coupe, ou l'année qui suit. Les groupes de plants doivent être facilement repérables sur le terrain, et accessibles. Prévoir des passages pour accéder aux groupes de plants au moment des dégagements.
	Cas particulier : dans les peuplements à base de châtaignier ou d'autres essences possédant une très forte capacité à rejeter de souche, (chêne rouge d'Amérique, frêne, érable...), il est possible de se dispenser de planter en laissant transitoirement le peuplement à l'état de taillis avec l'obligation de recruter 100 à 200 brins d'avenir par hectare au plus tard à 15 ans, pour les convertir en futaie. Cette opération fait alors partie des travaux indispensables à la reconstitution des réserves du peuplement et doit figurer dans le programme des travaux du PSG.	

Suivi de la plantation : se reporter au schéma sylvicole de la fiche IV (phase « dégagement »).

Option n° 2 : coupe à blanc du taillis et prélèvement nul ou modéré dans la futaie

Principales interventions	Nature de l'intervention	Périodicité, programmation, prescriptions particulières
Coupe de mélange futaie-taillis	Coupe de l'intégralité du taillis. Possibilité d'effectuer un prélèvement modéré de réserves.	Le taillis doit avoir atteint son âge d'exploitabilité au moment de la coupe (cf. âge recommandé des rotations de taillis en fonction de l'essence, page 173). Le taux de prélèvement des réserves ne dépasse pas 20% de la surface terrière de la futaie.



! Coupe rase récente d'un mélange futaie de pins – taillis de châtaignier (option n° 1)



! Coupe à blanc du taillis avec maintien des réserves (option n° 2)

Option n° 3 : éclaircie/récolte du peuplement

Principales interventions	Nature de l'intervention	Périodicité, programmation, prescriptions particulières
Eclaircie/récolte du mélange futaie-taillis	Récolte de réserves mûres accompagnée si nécessaire d'une éclaircie dans les bouquets denses. Éclaircie dans le taillis au profit de brins d'avenir repérés pour remplacer les réserves exploitées (sur la base indicative de 2 tiges d'avenir minimum par réserve récoltée).	Le taillis doit être exploitable au moment où la coupe est prévue, et suffisamment vigoureux. Le taux de prélèvement du taillis est compris entre 20 et 35 %. Le taux de prélèvement des réserves n'excède pas 35 % de la surface terrière de la futaie. La désignation des tiges d'avenir a lieu juste avant la coupe, ou l'année précédente.
Travaux de reconstitution des réserves	Travaux obligatoires uniquement lorsque le taillis ne comporte pas de brins d'avenir susceptibles de remplacer les réserves exploitées. Cf. option n° 1, avec constitution de zones de plantation de 10 ares minimum.	La plantation est à effectuer l'année de la coupe (de préférence), ou dans les deux années qui suivent.

Remarque : il s'agit d'une option « d'attente » car, en l'absence de recépage, aucun renouvellement du taillis n'a lieu.

Conditions sylvicoles favorables

Ce traitement présente un intérêt particulier dans le cas des mélanges futaie résineuse – taillis installés sur stations pauvres, où les taillis ne sont pas convertibles. Les résineux, des pins en général, mais parfois aussi des douglas sont gainés par les feuillus et montrent alors une belle qualité, souvent supérieure à celle escomptée s'ils avaient été traités en futaie régulière sur le même type de station.